

NOMINATION DE JUGE DE COUR DE COMTÉ,
COMTÉ D'ESSEX (ONT.)

des usages en ces matières, quant à l'urgence de débattre maintenant ce sujet.

Question n° 25—L'hon. M. Martin:

1. Le gouvernement a-t-il pris des dispositions en vue de nommer un troisième juge de cour de comté dans le comté d'Essex, dans la province d'Ontario?

2. Dans le cas de l'affirmative, la province d'Ontario a-t-elle consenti à une telle nomination?

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, cette question comprend deux parties, auxquelles je répondrai en même temps.

La nomination d'un troisième juge à la cour de comté du comté d'Essex, en Ontario, ne saurait se faire tant qu'une mesure législative provinciale appropriée ne sera pas adoptée à cette fin. Une telle mesure n'a pas encore été prise.

L'hon. M. Martin: Je me demande si le ministre sait si le gouvernement de l'Ontario a l'intention d'adopter une telle mesure?

L'hon. M. Fulton: Je crois comprendre qu'il y songe, mais j'ignore pour quel moment.

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE
DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

PROGRAMME DE TRAVAUX D'HIVER,
NOUVEAU-BRUNSWICK

Question n° 113—M. McWilliam:

Quels sont, avec mention des sommes et des endroits, les quatre-vingt-onze projets au moins qui ont été approuvés dans la province du Nouveau-Brunswick en vertu du programme des travaux d'hiver?

LA HOUILLE

LA NOUVELLE-ÉCOSSE—RENOIS GÉNÉRAUX—
MOTION TENDANT À LA SUSPENSION DE L'ORDRE
DU JOUR EN VERTU DE L'ARTICLE 26 DU
RÈGLEMENT

À l'appel de l'ordre du jour.

M. H.-J. Robichaud (Gloucester): Monsieur l'Orateur, je demande à proposer la suspension de l'ordre du jour en vertu de l'article 26 du Règlement afin de discuter une question pressante d'intérêt public: la crise de l'industrie houillère des provinces Maritimes qui a déjà occasionné des congédiements massifs par suite de la contraction constante des débouchés pour le produit de cette industrie essentielle de la Nouvelle-Écosse.

M. l'Orateur: Au cours de la présente session, l'urgence d'un débat a fait l'objet de plus d'une intervention. Des questions ont été posées et des pressions se sont exercées, pendant la période réservée aux questions, pour que cette affaire soit examinée. J'apprécierai l'avis de ceux qui sont au courant

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Si on me permet un mot à ce sujet, j'attirerai l'attention de Votre Honneur sur le fait que l'honorable député de Gloucester et ceux d'entre nous qui sont de ce côté-ci de la Chambre ont eu l'impression qu'il serait possible de discuter cette question lors de l'examen des crédits supplémentaires et c'est pourquoi nous nous sommes abstenus jusqu'ici de soulever le sujet de cette manière. Cependant hier soir, comme Votre Honneur le sait peut-être, lorsque l'honorable député de Gloucester a voulu parler de certains des aspects les plus urgents de cette question au sujet du crédit supplémentaire relatif à l'Office fédéral du charbon, le président a déclaré que ses observations étaient irrégulières en vertu d'une interprétation du crédit que je ne débattrai pas évidemment car, à mon avis, il ne conviendrait pas que je traite d'une décision du président.

Nous avons accepté cette décision, mais elle laissait passer l'occasion, selon nous, de discuter une question qui est urgente à titre non seulement de problème mais aussi, je le signale à Votre Honneur, de sujet à débattre. Avant que mon honorable ami demande dans sa proposition de tout à l'heure l'autorisation de présenter la motion aujourd'hui, nous avons étudié avec un soin méticuleux la question de savoir s'il y aurait un autre moyen d'entamer un débat sous peu. Comme le sait Votre Honneur, les congédiements se sont multipliés dans la principale industrie de la Nouvelle-Écosse et de ce côté-ci de la Chambre on est maintes fois revenu à la charge pour adjurer le gouvernement de ne pas tarder davantage à annoncer sa ligne de conduite.

Il convient d'engager bientôt un débat sur cette question et c'est parce qu'aucune autre occasion ne semblait devoir se présenter bientôt que mon honorable ami a soulevé la question aujourd'hui.

M. l'Orateur: Je me demande si les honorables députés voudraient considérer le point suivant. La question qui me préoccupe est de savoir s'il y aura une occasion de discuter cette importante question, et si cette occasion nous dispense d'interrompre les délibérations pour en traiter aujourd'hui, ou encore de savoir si les occasions du genre n'ont pas été nombreuses au cours de la présente session. La parole est au ministre des Finances.

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Que l'on me permette tout d'abord, monsieur l'Orateur, de relever une observation que vient de faire l'honorable